

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 28 MAI 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 0

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mai à 18h30, **le CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Maire.**

Date de la convocation : 22 mai 2024

Date d'affichage : 22 mai 2024

Étaient présents :

Jean-Luc BLANC, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Jean-Daniel UGHETTO, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Sandra KIENTZI, Jean-Sébastien GUENARD, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Clément JACQUIER, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Marie-Andrée GAGNIERE

Jacques FAGARD, Adjoint, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC

Régine DOUX, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROUSSIN

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Dominique DELERUE, Conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Dominique MALLET

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-05/38 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL, SIS RUE DES JEUX OLYMPIQUES AVEC L'ASSOCIATION « COUP DE POUCE » DE VALREAS - APPROBATION

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240528-DEL_2024_05

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, qui expose au Conseil municipal que la Commune dispose de différents locaux propres à satisfaire les besoins sur son territoire. Elle met ainsi gratuitement à disposition des associations locales un nombre important de salles ou bâtiments pour qu'elles puissent réaliser leur objectif social ou culturel, leurs activités et manifestations dans de bonnes conditions.

Considérant la volonté de la Municipalité d'apporter un soutien aux associations valréassiennes ;

Considérant que la mise à disposition de locaux aux associations de Valréas est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale dans le cadre d'un usage démocratique ;

Considérant que le local qu'occupe actuellement l'association « Coup de Pouce » de Valréas n'est plus adapté pour accueillir l'ensemble des activités de la structure et notamment au regard du développement du recyclage des vêtements et de couture ;

Considérant que la Commune bénéficie d'un local vacant, dans une partie du bâtiment dit « anciens établissements Morel-Barneron », au rez-de-chaussée, sis rue des Jeux Olympiques à Valréas, qui permet de répondre au besoin de l'association ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions de cette mise à disposition au bénéfice de ladite association pour une durée de 12 années à compter du 1^{er} juin 2024 dans le cadre d'une convention ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur BLANC, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À L'UNANIMITÉ,

■ **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un local communal, sis rue Jeux Olympiques, avec l'association « Coup de Pouce » de Valréas, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;

■ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint par délégation à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

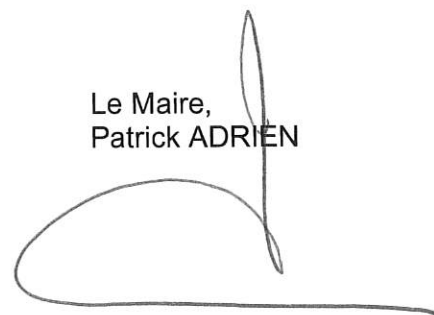
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Adjointe au Maire



Le Maire,
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 30 MAI 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 31 MAI 2024

